departement DES DEUX-SEVRES

Ville de Niort



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice: 45

SEANCE DU 22 décembre 1998

Votants: 44

Convocation du Conseil Municipal :

le 4 Décembre 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :

le 24 Décembre 1998

Assurance des biens et activités de la Ville

[Annexe]

Président :

M. Bernard BELLEC - Maire de Niort

Présents:

Adjoints:

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Jean-Robert BEJUGE, M. Gilles FRAPPIER, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers:

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Claire MINALIBELLA, Mme Chantal BARRE, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Guy-Marie GUERET, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE, M. Jacques VANDIER

Secrétaire de séance : Guy-Marie GUERET

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à M. Claude PAGES.

M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.

Mme Christiane DRAPET donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.

Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre STEVENET.

M. Claude VITELLINI donne pouvoir à Mme Françoise BILLY.

Mme Marie-Cécile MORISOT donne pouvoir à M. Alain PAGE.

Excusés:

Conseillers:

Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D98580

CONSEIL MUNICIPAL DU 22 décembre 1998

Règlementation Commerce Local Transports Assurance des biens et activités de la Ville

Monsieur Gilles FRAPPIER, Adjoint au Maire, expose:

Mesdames et Messieurs.

Après examen par la Commission Générale,

En application du décret 98.111 du 27 février 1998 modifiant le Code des Marchés Publics et de l'article R 511.2 du Code des Assurances, un appel à candidatures des Sociétés d'assurance a été effectué pour des biens et activités de la Ville (responsabilité civile, dommages aux biens, véhicules, auto-collaborateurs, tous risques objets, Foire Exposition et tous risques informatiques). La procédure d'appel d'offres a été soumise à l'avis de la Commission d'appel d'offres.

Après examen des dossiers, il apparaît que seule la SMACL a répondu à l'ensemble des garanties d'assurances demandées par la Ville de Niort. Les autres Sociétés ont présenté des dossiers incomplets se limitant à des garanties spécifiques (flotte automobile).

Je vous propose de souscrire un contrat d'assurances avec la SMACL sise 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT CEDEX.

Il s'agit d'un marché à bons de commande d'une durée de trois ans à compter du 1er janvier 1999.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- autoriser M. Gilles FRAPPIER Adjoint au Maire à signer le contrat d'assurances des biens et activités de la Ville avec la SMACL sise 141 avenue Salvador Allende - 79031 NIORT CEDEX.

(M. Bernard BELLEC, Président de la SMACL, n'ayant participé ni au débat, ni au vote)

LE CONSEIL ADOPTE

Pour: 43
Contre: 0
Abstention: 0
Non participé: 1

L'Adjoint Délégué

Gilles FRAPPIER

Ordre du jour